

Interpellation de Mme Van Offelen: Encourageons les 65 + à s'épanouir dans une retraite active

Mme Van Offelen signale que, selon l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), Uccle est une des trois communes bruxelloises (les autres étant Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre) qui comportent le plus grand pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans. Celles-ci représentent environ 19 % de sa population. Proportionnellement, les 65 ans et plus sont près de trois fois plus nombreux à Uccle qu'à Schaerbeek (7 %). Donc à Uccle, une personne sur cinq a plus de 65 ans.

Le passage à la retraite est une grande étape de la vie. On quitte le monde professionnel, lieu de stabilité, de structure, de contacts, de valorisation des compétences pour un monde instable, avec beaucoup d'inconnues.

Certains passent le cap plus facilement. Disposant de ressources suffisantes, ils peuvent profiter de cette liberté retrouvée, concrétiser des projets, sans trop se soucier de l'avenir. Ils ne demandent rien de plus. D'autres, par contre, ne pouvant assurer leur subsistance, bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA). Des services leur sont procurés pour répondre à leurs besoins les plus pressants et rompre leur isolement. Enfin, une troisième catégorie de 65 + se retrouve au moment de la retraite dans une situation intermédiaire, dans une zone grise. Leurs revenus diminuent fortement. Ils se sentent exclus et perdent confiance, alors qu'ils ont la capacité et le désir de continuer à être actifs, au moins de façon occasionnelle, pour se sentir utiles, arrondir leurs fins de mois et participer à la vie sociale...

Pour cette catégorie « grise » de 65 +, souvent passée sous silence, la retraite pourrait s'exprimer autrement que de façon négative, elle pourrait être définie autrement qu'en termes de « manques ». Avec un coup de pouce, une bonne information, leur retraite peut se transformer en une formidable opportunité pour se réaliser. Elle peut signifier d'un point de vue personnel une nouvelle forme d'épanouissement et du point de vue de la société dans son ensemble une plus-value.

Depuis le 1er janvier 2015, tout pensionné de 65 ans ou comptant une carrière d'au moins 45 ans peut travailler sans limite de revenus tout en conservant sa pension. C'est une excellente nouvelle !

Cependant, d'après l'INASTI, au-delà d'un montant de revenus de 6.328 € nets annuels, soit 519 € par mois, une personne pensionnée est assujettie au statut social des travailleurs indépendants.

Généralement, et c'est le cas dans le cadre de la Maison de l'Emploi, l'attention se porte sur la réinsertion professionnelle des personnes de 45 ans et +, voire des 55 +. On essaie de les maintenir en activité le plus longtemps possible.

Mais quid des 65 ans et +, et en particulier de cette catégorie « grise », quid de ceux qui ont la capacité et le désir de continuer à être actifs, de participer à la vie sociale tout en bénéficiant d'un revenu complémentaire ?

Selon une enquête de Delta Lloyd Life, publiée en mars 2016, 56 % des Belges actifs se font du souci quant à leur future situation financière une fois qu'ils auront atteint l'âge de la pension. Environ 73 % s'attendent à ce que les pouvoirs publics touchent encore à la sécurité sociale et seuls 21 % pensent que l'Etat pourra encore payer les pensions à l'avenir.

Toujours selon cette enquête, 77 % des sondés disent vouloir se lancer dans une activité d'indépendant. Leur motivation n'est pas que financière. Ils veulent rester actifs, garder des contacts sociaux, se sentir utiles, aider les gens, relever un défi ou encore sortir de chez eux.

Mais si beaucoup ont envie d'entreprendre après la pension, peu franchissent le pas. L'enquête montre que si 32 % des sondés ont une idée, 25 % ont envie de concrétiser cette idée en lançant leur propre affaire, mais seuls 4 % le font.

Les raisons pouvant expliquer ce faible pourcentage sont nombreuses : ne pas vouloir faire d'investissements, ne pas vouloir payer de cotisations sociales sans contrepartie, la peur des charges administratives, la peur de l'échec, les questions quant à la santé, la crainte de perdre partiellement la pension légale et la protection sociale. Se lancer dans l'aventure suscite une masse de questions qui, faute d'informations facilement accessibles, demeurent sans réponse.

Comment répondre à ces appréhensions qui empêchent les 65 + de se lancer dans un nouveau projet ?

Une autre piste, sans doute plus adaptée, est celle de l'économie collaborative. Ce système, porté par les plus jeunes, est en pleine croissance. Listminut, Airbnb, Menu Next Door, Uber. Chaque jour, une nouvelle plate-forme collaborative est créée. Ce système présente beaucoup d'avantages : de la flexibilité, un investissement de départ minimum, peu de charges administratives, une taxation qui devrait rester raisonnable pour des activités occasionnelles.

La commune, proche des citoyens, pourrait, à moindre coût, investir davantage dans ses 65 +. Cette question touche une large frange de la population ucloise. Elle devrait sans doute faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Pourrait-on, par exemple, dans le cadre de structures et d'initiatives existantes, telles que la dynamique Maison de l'Emploi (qui connaît chaque année un succès grandissant), dédier des sessions d'information, de partage d'expérience, aux personnes qui ont le désir ou le besoin de travailler au-delà de l'âge de la pension, de se lancer dans un nouveau projet, porteur de sens ? Pourrait-on inviter des personnes-ressources qui puissent répondre à leurs questions, les éclairer, les orienter, ouvrir des portes ?

Pourrait-on également, à cette occasion, publier un dossier thématique dans le Wolvendael sur ce sujet, en donnant la parole à de jeunes pensionnés-entrepreneurs uclois et heureux ?

M. De Bock remercie Mme Van Offelen pour sa proposition. D'après les statistiques, Uccle se situe au deuxième rang, juste derrière Woluwe-Saint-Pierre, dans la liste des communes où l'âge moyen est le plus élevé. L'espérance de vie y est aussi parmi les plus élevées. Mme De Bock espère que cette situation n'est pas due uniquement à la forte présence de homes sur le territoire communal. Quoi qu'il en soit, il importe de développer une dynamique en ce domaine car cette situation a des implications sur les recettes fiscales : les fins de carrière débouchant souvent sur de petites pensions, les retraités rapportent moins à la commune. Il importe donc d'assurer un certain continuum de vie, de permettre aux gens de continuer à mener une vie aussi active que possible dans la commune.

M. De Bock rappelle à cet égard que les gens se situant dans la tranche d'âge 55-60 ans constituent la catégorie la plus touchée par le chômage. La suggestion de Mme Van Offelen est d'autant plus excellente qu'elle pourrait permettre à des citoyens confrontés à des difficultés à la fin de leur parcours professionnel de garder un pied dans une activité, qu'elle soit sociale ou d'une autre nature, et par ce biais de prolonger leur investissement dans la société au-delà du seuil de 65 ans. Il conviendrait de mener une réflexion plus globale sur cette thématique au sein du Conseil communal.

M. Hublet remercie également Mme Van Offelen pour son interpellation, rejoignant celle qu'il avait introduite il y a deux mois pour suggérer la formation d'un Conseil consultatif de la personne âgée. Suite aux propos de M. l'Echevin Sax, Mme Delvoye est en voie d'élargir la discussion à cet égard au sein du conseil d'administration du SUTA. La proposition de Mme Van Offelen représente une élan supplémentaire pour aller dans ce sens.

De h. Minet remercie aussi Mme Van Offelen pour son intervention, en évoquant son cas personnel, qui illustre selon lui la discussion en cours. En effet, son mandat de conseiller communal lui donne l'occasion de demeurer actif à un âge avancé. Il y a lieu de réfléchir à « art de vieillir », en n'oubliant pas que parfois, la vieillesse implique une problématique psychopathologique en raison de la souffrance vécue par certaines personnes âgées.

Schepen Delwart remercie Mme Van Offelen pour avoir posé une question d'un grand intérêt. Comme M. De Bock l'a souligné, il y a lieu de mener une réflexion plus globale en ce domaine. Cependant, les seniors, qui, d'après les chiffres, constitueraient un cinquième de la population ucquoise, sont loin d'être tous à peine sortis de la vie professionnelle. Il convient donc de distinguer plusieurs catégories dans la population des seniors. La Maison de l'Emploi réfléchit à la manière dont ses actions devraient être menées en fonction des tranches d'âge, des groupes de population, des publics cibles. L'étude socio-économique qui a été commandée à cette fin auprès de l'Institut Saint-Louis sera présentée le 8 septembre prochain par les chercheurs concernés avant la séance du Conseil communal, de façon à ce que les mandataires puissent être informés sur les divers axes choisis par la Maison de l'Emploi, notamment quant à la problématique des travailleurs plus âgés. Quoiqu'il en soit, pour le service Emploi de la commune et la Maison de l'Emploi, il faut accorder une priorité à la réinsertion professionnelle de la population active âgée de 45 ans et +, pour laquelle la quête d'un nouvel emploi s'avère la plus ardue, avant d'envisager des mesures d'ampleur en faveur des 65 ans et +. Néanmoins, les services de Mme l'Echevin Delwart ont préparé pour l'automne prochain un certain nombre de rencontres avec des partenaires tels que « Job Yourself », spécialisés dans l'accompagnement des entrepreneurs et indépendants en herbe quel que soit leur âge, et donc disponibles pour le public âgé de plus de 65 ans. Outre une séance générale d'information, une communication plus spécifique sera mise en place pour sensibiliser cette tranche particulière de la population. De plus, la commune entretient de nombreux contacts avec « Senior Flex » et des agences d'intérim spécialisées dans l'emploi des seniors, étant donné que ceux-ci recherchent des postes ne relevant pas de contrats à durée indéterminée et moins contraignants en termes d'horaires. Mme l'Echevin Delwart insiste sur le fait qu'Uccle a la chance de disposer d'une population très engagée dans le bénévolat. Elle a d'ailleurs eu l'occasion de le constater elle-même, vu que de nombreuses personnes lui ont demandé si elles pouvaient être utiles. Des pensionnés se sont engagés au service de nobles causes telles que les écoles de devoirs ou des initiatives telles que « duo for job », visant à accompagner les chercheurs d'emploi d'origine étrangère. Les personnes de 65 ans et plus représentent une immense plus-value à cet égard pour la commune. Mme l'Echevin Delwart propose qu'un article d'un futur numéro du Wolvendael mette en exergue les initiatives existantes. Elle ajoute qu'elle a été invitée à participer à un premier exercice de consultation et d'échange le 4 juillet prochain.